

**TARIFS EMPLACEMENT 2024 JOURNALIER**  
**ARRIVEE A PARTIR DE 15H et départ avant 12H**  
 (Tente, caravane et camping-car)

<b>TARIFS 2024 CAMPING</b> <i>LE CARPENTY</i> ***	<b>BASSE SAISON</b> 27/4 au 14/6 31/8 au 29/9	<b>MOYENNE SAISON</b> 15/6 au 6/7 24/8 au 31/8	<b>HAUTE SAISON</b> 6/7 au 20/7 17/08 au 24/8	<b>TRES HAUTE SAISON</b> 20/7 au 17/8
<b>FORFAIT 2 PERS. G Confort + Véhicule</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>33</b>
<b>PERSONNE SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7.5</b>
<b>ENFANTS DE 2 A 7 ANS</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6.5</b>
<b>ENFANTS DE – de 2 ans</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ELECTRICITE</b>	<b>4.5</b>	<b>5.5</b>	<b>6.8</b>	<b>7.8</b>
<b>ANIMAUX (Tenu en laisse)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>VISITEUR (Présenter à l'Accueil)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>VOITURE SUPL(Si possible).</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**TAXE DE SEJOUR EN SUPPLEMENT (0,66€ par Jour et par personne de +18ans)**  
**Frais de dossier de 12€, Eco participation 0,54€ par Jour et par personne**  
**1 seul véhicule et 6 personnes maximum par emplacement**

**CONTRAT INTERRUPTION DE SEJOUR \*\*: 3% du séjour par emplacement avec  
 un minimum de 12€ par contrat**

**1 SEUL ANIMAL PAR EMPLACEMENT VACCINE ET TENU EN LAISSE  
 (Chien OU Chat, catégories 1 et 2 non acceptés)**

**\*\* : condition du contrat interruption de séjour :** le contrat interruption vous couvre contre les conséquences de l'interruption de votre séjour.

**POUR UN EMPLACEMENT:** PENDANT VOTRE SEJOUR, si l'un des événements suivant arrive: maladie grave, accident, ou décès d'une personne de votre entourage (ascendant, descendants...); licenciement économique; accident ou vol de votre véhicule; vous serez remboursé de la somme correspondante à la partie de votre séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

**NB: aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de séjour.**

**EXCLUSION :** les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs; les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré; l'accident, la maladie ou le décès survenant à une date antérieure à l'effet de garantie, ou atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès intervient à moins de 5 jours de la date prévue du séjour.

**QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE:** dans les 24h, avertir la direction du camping qu'un événement empêche de finir votre séjour et fournir les renseignements et document pour en justifier (certificat médical, de décès...).

**CONTRAT EMPLACEMENT 2024**

Entre le camping Le Carpentry et

M. / Mme / Mlle : .....

Adresse complète .....

..... Pays : .....

Téléphone : ..... E-mail .....

Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants : ..... Age des enfants : .....

Nom des personnes inscrites au séjour : -..... -..... -.....

Animal (voir conditions) :  0  1 race : .....

**1/ qui accepte, après avoir pris connaissance des conditions générales de location (voir au verso) de confirmer la location :**

- Emplacement Grand confort avec électricité:
- Tente Bivouac

- Tente d'une superficie de : .....
- Caravane d'une longueur de : .....
- Camping-car d'une longueur de : .....

Arrivée le ...../...../..... À partir de 15h

Départ le ...../...../..... Avant 12h soit un total de ..... nuitées.

Pour un prix total hors assurance de : ..... euros.

Et de verser à titre d'acompte la somme de ..... Euros (soit 30% du montant total, avec un minimum de 45€ si le séjour est supérieur à 45€).

Mode de paiement :  CB, Virement bancaire, chèque à l'ordre du camping « Le Carpentry »  
 Chèques vacances  
 Espèces

**2/ qui s'engage à verser :** - le solde à l'arrivée pour un emplacement.

Contrat interruption de séjour :  oui  non (Si oui, rajouter 3% de votre séjour avec un minimum par contrat de 12€)

A la réception de l'acompte et du contrat, le Camping vous enverra une confirmation de réservation. Une pièce d'identité vous sera demandée le jour de votre arrivée.

**Date et signature obligatoires :**

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS EMBLEMES

## Réservation

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation (Sauf par Internet), après accord du Camping et dans la limite des disponibilités. Le présent formulaire doit être retourné signé avec l'acompte, 5 jours au plus tard, après la date à laquelle le camping vous l'a envoyé. Passé ce délai l'option sera annulée.

A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la direction. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le nombre de personne occupant un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée soit 6 personnes.

## Conditions de paiement

Un acompte de 30% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation pour tout séjour supérieur à 7 nuits (avec un minimum d'acompte de 45 euros). Le solde est à régler à l'arrivée, avant la prise en possession de l'emplacement. Pour les séjours inférieurs à 7 nuits l'intégralité est demandée lors de la réservation. Le versement de l'acompte et/ou du solde du séjour peut être réglé soit par chèque, par virement bancaire, mandat cash, chèques vacances (le titulaire des chèques vacances devant correspondre à la personne nommément inscrite au contrat de réservation, aucune monnaie n'est rendue), (RIB/IBAN: SARL les 2G Camping Le Carpenté)

## Attribution des emplacements

Votre emplacement ne sera attribué que le jour de votre arrivée. Nous ne réservons pas d'emplacements côte à côte, ni ne pouvons satisfaire des exigences spécifiques. Les arrivées se font après 15h et les départs avant 12h (**Pendant les horaires d'ouverture de la réception**).

## Modifications et annulations

Modifications de réservations : Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification (Frais supplémentaire en cas de report du séjour de 25€)

Arrivée retardée - Départ anticipé : En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué quelque qu'en soit la cause.

Dans le cas de la location d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée par tout moyen possible (tél., Mail, SMS). Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 13 h 00.

## Annulations :

1 - Du fait du Camping Le Carpenté: En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 - Du fait du campeur : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au Camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû. Pour ces raisons nous vous conseillons de souscrire un Contrat d'Annulation ou d'Interruption de séjour.

## Contrat d'annulation ou d'interruption de séjour

Le contrat Annulation ou Interruption de séjour n'est pas comprise dans le forfait de location. Pour bénéficier de cette couverture, vous avez la possibilité de souscrire cette option. Celui-ci vous rembourse le dédit que vous serez obligé de nous verser en cas d'annulation ou de modification de votre séjour, calculé selon nos conditions générales, sous réserve que votre cas soit effectivement pris en charge.

## Domages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

## Animal domestique

Un seul animal est admis sur le terrain et à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations (Effectuer ses besoins à l'extérieur du camping). Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la piscine, sur la plage, les espaces de jeux pour enfants et dans les sanitaires. Les chiens de catégorie 1 et 2 (pitbull, rottweiler...) ne sont pas acceptés sur le camping.

## Règlement intérieur, troubles et nuisances

Les visiteurs doivent être signalés et acquitter un droit de visite, cela n'ouvre pas droit à l'accès de la piscine qui est strictement réservé aux résidents du camping, l'heure de départ est fixée à 22h, passé l'heure un tarif emplacement sera appliqué au résident de la location. Les animaux des visiteurs ne sont pas admis. Le stationnement du véhicule se fera à l'entrée du Camping.

**Calme nocturne** : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

**Troubles et nuisances** : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

**Piscine** : La piscine est soumise à un règlement qui lui est propre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène il est obligatoire de respecter (Douche, bain de pieds). Les shorts, caleçons, bermudas de bain sont strictement interdits. Seuls les slips de bain sont autorisés. Il est rappelé que les enfants sont accompagnés par un des parents et sont sous leurs responsabilités et leurs surveillances.

**Accès rivière** : L'accès à la rivière est libre au campeur mais la baignade y est NON Surveillée

**La vitesse dans le Camping est fixée à 10km (Danger Enfants)**

**TOUS MANQUEMENT A CE REGLEMENT METTRA UN TERME AU CONTRAT ET FERA L'OBJET D'UNE EXPULSION IMMEDIATE SANS DEDOMMAGEMENT NI REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES**

## Responsabilité

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, etc. ...)
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris la piscine, nécessité par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.
- la caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.
- tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le tribunal d'Aubenas (07) seul compétent.

**www.lecarpenty.com - E-mail : [contact@lecarpenty.com](mailto:contact@lecarpenty.com)**

**Fay et Carpenté - Route de Grospierres - 07120 RUOMS**

**TEL : +33 (0)4 75 39 74**